



## COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 11 OCTOBRE 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 8 h 34)  
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale  
Mme Francine Boivin, citoyenne  
Mme Janick Lefebvre, citoyenne  
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et président du Comité

M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (arrivée : 8 h 31)  
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 9 h 04)  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 9 h 08)  
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et loisirs  
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (arrivée : 9 h 37)  
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée  
M. Marc-André Hould, attaché politique (départ : 8 h 49; retour : 8 h 50)  
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités  
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 9 h 33)  
M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 8 h 49)  
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs  
M. Karl Mailhot, gestionnaire d'actifs (arrivée : 8 h 32)  
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (8 h 41 à 9 h 25; retour : 9 h 27)  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 9 h 27; retour : 9 h 29 à 10 h 22)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
M. François Vaillancourt, directeur général

---

***Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.***

#### 1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. Luc Tremblay, président du Comité, à 8 h 31. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

**2. Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Luc Tremblay demande aux membres du Comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2022**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 27 septembre 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5. Bilan de la saison des piscines extérieures**

Mme Sophie Desfossés informe les membres du Comité que l'objectif de la présentation du bilan de fréquentation des piscines est d'obtenir une recommandation du Comité sur le plan de redressement en matière de gestion des piscines extérieures. Mme Mylène Leclerc présente le bilan de la fréquentation des piscines à l'été 2022 et les moyens qui ont été utilisés pour accroître l'achalandage (cartes accès loisirs via le Club loisir : objectif non atteint, car taux de réponse insatisfaisant; cours de natation à la piscine Lemire : taux d'absentéisme élevé; prolongation des heures d'ouverture durant les périodes de canicule : moyenne de 3,33 usagers de plus par jour par bassin). Elle présente ensuite des statistiques sur les piscines ouvertes de 2016 à 2022 ainsi qu'un tableau de l'évolution de la fréquentation. Certains constats sont faits pour l'été 2022 : diminution de 31 % de l'achalandage, offre de service non attractive, désuétude des installations, cinq piscines ouvertes sur dix, aucune plainte citoyenne liée aux fermetures de piscines en 2022 et offre de service 2022 qui répondait aux besoins de la population. Mme Leclerc énonce les projets à venir en matière de piscines : réfection à l'Île Saint-Quentin, orientation pour la piscine du parc de l'Exposition et projet de piscines intérieures offrant une offre bonifiée toute l'année. Mme Leclerc informe ensuite les membres du Comité que deux sondages ont été effectués durant l'été auprès des personnes qui ont fréquenté la piscine de l'Expo. Le premier sondage, électronique, portait sur la provenance et la raison de la visite des baigneuses et baigneurs âgés de plus de 13 ans (148 réponses). Le deuxième, papier, portait sur les améliorations et les ajouts souhaités (232 répondants). Les deux raisons principales de la fréquentation étaient une piscine adaptée aux besoins des familles et l'ambiance festive et détendue. Les principales améliorations proposées étaient un casse-croûte et une saison et des heures d'ouverture prolongées.

M. Karl Mailhot rappelle l'historique de la démarche de gestion des actifs (2019 à 2022) ainsi que la somme qui devrait être investie pour redresser toutes les piscines à l'état souhaité (IVP de 40 %), soit 1,9 million \$. Mme Leclerc présente ensuite les constats généraux sur le service offert à la population : désuétude de l'ensemble des piscines, équipements actuels qui ne répondent pas aux besoins réels des différentes clientèles, grande proportion de piscines privées, taux de fréquentation très bas dans certaines piscines, capacité maximale jamais atteinte même durant les périodes de grande chaleur, pénurie de main-d'œuvre et augmentation du coût des salaires et du contrat et enfin cinq piscines ouvertes sur dix à l'été 2022 sans aucune requête citoyenne à ce sujet. Mme Desfossés présente la ligne du temps des différents projets de piscines intérieures ainsi

que les enjeux à considérer entre les années 2024 et 2026 (niveau de service diminué durant les travaux et répercussions pour les organismes, la population et les partenaires de la Ville). Mme Leclerc présente le plan de redressement et ses objectifs spécifiques qui sont : assurer la pérennité des piscines conservées, assurer une saine gestion des finances et des actifs de la Ville, rejoindre les clientèles vulnérables et bonifier l'offre de la pratique sportive et récréative dans les différents bassins. La restructuration de l'offre aquatique se ferait en deux volets : un investissement dans les pôles de service aquatique (parc Pie-XII, parc Martin-Bergeron, parc Lemire, parc Île Saint-Quentin et parc de l'Exposition) et la fermeture de cinq piscines en 2023 (parc Jean-Perron, parc Anjou, parc des Chenaux, parc des Ormeaux et Jean-Béliveau). Par la suite, il faudra procéder à l'analyse stratégique du contexte social, technique et environnemental, continuer de préparer la charte de projet pour une piscine intérieure, procéder à la réfection de la piscine de l'Expo et poursuivre la veille active des actifs et du niveau de fréquentation.

Les membres du Comité et les personnes invitées discutent de la présentation. M. Luc Tremblay demande s'il serait pertinent de remplacer une piscine par des jeux d'eau. Mme Leclerc répond que l'objectif de la présentation était de déposer un scénario qui, si adopté, permettra d'analyser chacun des sites pour avoir une vue d'ensemble et ensuite proposer des solutions de rechange. M. Richard W. Dober affirme que la piscine du parc Jean-Béliveau s'adresse aux personnes défavorisées qui vivent au nord de la rue Saint-Maurice, qu'elle est très fréquentée par la population du secteur et qu'il faut fournir un effort pour la garder ouverte. Mme Desfossés répond que ce sont toujours les mêmes personnes qui fréquentent la piscine et non pas de nouvelles usagères et de nouveaux usagers. M. Tremblay ajoute qu'il sera envisagé d'installer des jeux à cet endroit pour que les gens puissent se rafraîchir. M<sup>e</sup> Annie Pagé mentionne que la présentation suivante portera sur la piscine du parc de l'Exposition et se demande si le Comité devrait attendre la fin de cette présentation pour formuler sa recommandation au sujet du scénario de fermeture. Elle demande ensuite combien coûte un jeu d'eau. M. Éric Angers répond qu'un jeu d'eau coûte entre 400 000 \$ et 650 000 \$, mais que l'entretien est beaucoup moins important que celui d'une piscine. Cependant, certaines pièces des jeux d'eau brisent souvent et les jeux d'eau consomment beaucoup d'eau potable. Mme Desfossés ajoute que la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire a élaboré un arbre décisionnel pour l'installation de jeux d'eau.

M. Mailhot indique qu'il y a deux scénarios de plan de redressement (scénarios d'investissement) : un plan de redressement au seuil de vétusté (40 %) des piscines Pie-XII, Martin-Bergeron et Lemire au coût de 930 000 \$ sur trois ans et un plan de maintien de l'état (IVP) actuel des piscines conservées au coût de 450 000 \$ sur trois ans. M. Mailhot informe les membres du Comité que la recommandation de l'équipe de la gestion des actifs est le plan de redressement au seuil de vétusté.

Mme Geneviève Auclair demande quels sont les coûts de fermeture des piscines. M. Angers répond que les coûts n'ont pas été mentionnés puisque l'orientation du Conseil n'est pas encore connue par rapport au plan de redressement. Mme Pascale Albernhe-Lahaie reconnaît que beaucoup de travail a été fait en amont par les fonctionnaires, mais elle est mal à l'aise de recommander rapidement un scénario, car les fermetures auront des répercussions pendant les dix ou vingt prochaines années. Elle demande s'il ne serait pas pertinent de former un comité sur

ce sujet puisque les membres du Conseil n'ont pas le temps de discuter de la question toutes et tous ensemble. M. Tremblay répond que la discussion sur la fermeture des piscines dure depuis déjà deux ans et que les membres du Conseil connaissent la problématique. Il n'est pas d'accord pour remettre cette discussion, d'autant plus que Mme Albernhe-Lahaie aura le temps d'y réfléchir avant que le point ne soit discuté au Conseil. Mme Albernhe-Lahaie répond qu'il faut prendre une décision immédiatement sans savoir par quoi seront remplacées les piscines. Mme Desfossés répond qu'une fois l'accord du Conseil obtenu pour la fermeture de cinq piscines, sa direction ira à la rencontre de la population pour connaître ses besoins et ses attentes et reviendra ensuite au Conseil avec des solutions de rechange. Elle ajoute que deux grands bassins intérieurs s'ajouteront à l'offre aquatique au cours des prochaines années. Mme Albernhe-Lahaie demande que la population soit consultée. Mme Maryse Bellemare répond que les fermetures de piscines sont inévitables et que la population sera consultée dans le cadre du plan de redressement. Mme Francine Boivin, membre citoyenne, constate que la fermeture de cinq piscines l'été dernier n'a pas suscité beaucoup de réactions et que le fait de maintenir les piscines ouvertes malgré la faible fréquentation revient à garder ouvertes des piscines dont personne ne veut. En annonçant que cinq piscines seront fermées, la Ville aura la latitude nécessaire pour consulter la population. M. Dober demande le coût pour remettre la piscine Jean-Béliveau à niveau. M. Mailhot ne peut répondre pour un bassin en particulier puisque l'analyse n'a pas encore été faite. M. Dober souligne le fait que les gens vont se déplacer vers la rivière Saint-Maurice pour se baigner et qu'il faudra peut-être envisager d'aménager un espace pour la baignade. Mme Albernhe-Lahaie demande si la suite des choses est la fermeture de piscines. M. Tremblay répond que le comité recommandera la fermeture de piscines au Conseil qui devra ensuite prendre la décision. Mme Albernhe-Lahaie affirme ne pas être à l'aise avec la recommandation, d'autant plus que les projets de remplacement ne sont pas connus et qu'elle souhaite sonder la population. M. Tremblay répond que pour faire cette réflexion, il faut avoir l'approbation du Conseil pour fermer des piscines et que tant que cette approbation n'est pas obtenue, il n'est pas possible de regarder les solutions de rechange pour le milieu. Mme Leclerc ajoute qu'un sondage a été fait auprès de la population par la firme Léger et la Direction des communications et de la participation citoyenne. Les résultats du sondage avaient été présentés aux membres du Conseil en mars 2022, et parmi les constats qui avait été dressés, notons que la population trifluvienne n'avait pas besoin d'autant de piscines et que pour elle, la proximité des services n'était pas une attente.

Une fois la discussion sur le projet de réfection de la piscine du parc de l'Exposition terminée, M. Tremblay annonce que le Comité recommandera la fermeture de cinq piscines à l'été 2023. Mme Albernhe-Lahaie affirme qu'elle devra réécouter la présentation, mais que pour l'instant, elle n'est pas en faveur de la recommandation.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la fermeture de cinq piscines en 2023 (parc Jean-Perron, parc Anjou, parc des Chenaux, parc des Ormeaux et Jean-Béliveau) afin d'investir dans les pôles de service aquatique et de consulter la population pour lui offrir des projets de remplacement qui répondent à ses besoins. Approuvé à la majorité des voix.

[...]

**Levée de la réunion**

Il est 10 h 40 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. Luc Tremblay  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

Mme Carine Houle  
Secrétaire administrative aux commissions  
et comités